



CYCLE DE L'EAU

Assainissement collectif

Vous trouverez ci-dessous la liste des démarches proposées par la direction Cycle de l'Eau dans le cadre de la gestion et de l'entretien du réseau d'assainissement collectif.

Le délai de prise en compte de votre demande est de **2 jours ouvrés maximum**.

- [Signaler une grille d'égout bouchée \(débordement ou flaque d'eau\)](#)
- [Signaler un égout bouché](#)
- [Signaler une odeur d'égout](#)
- [Signaler une inondation dans l'habitation après de fortes pluies](#)
- [Signaler une infiltration d'eau \(dans un bâtiment ou une habitation\)](#)

En cas d'urgence, vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au [02 35 22 25 25](tel:0235222525).